Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251216-20121205-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Jean-Yves GLEMAU, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Grégory PACAUD, Mathieu PAUMIER, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER.

Ont donné procuration :

Patrick BOULAIS donne pouvoir à Grégory PACAUD
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Emile JAN
Géraldine DENIS donne pouvoir à Céline MOTEL DAVID
Jean-Charles LE QUELLEC donne pouvoir à Isabelle RACAPE
Lucie PERRINEL donne pouvoir à Jean Pierre FRANGEUL

Étaient absents :

Morgane CHAPDELAINE
Jérôme PEIGNÉ
Jord LEVESQUE

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 19
Procurations	: 5
Votants	: 24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/12/2025
Date d'affichage : 10/12/2025

DELIBERATION 2025 – 12 – 05
LOTISSEMENT LA CONNELAIS : AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CONNELAIS

Rapport de Franck Pichot, Maire,

Pour le financement de ses budgets annexes, la commune peut avoir recours à l'emprunt ou au versement d'avances remboursables octroyées par le budget principal. Le conseil municipal fixe les modalités de remboursement des avances.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251216-20121205-DE

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe « lotissement de la Connelais », il convient de verser une avance du budget principal à hauteur de la valeur du stock, qui est, fin 2025, de 432.060,68 euros.

Il est demandé au conseil municipal, de valider le versement de cette avance du budget principal vers le budget annexe « lotissement de la Connelais »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le versement de cette avance du budget principal vers le budget annexe « lotissement de la Connelais ».

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER